Plan Psychiatrie Santé Mentale : quels enseignements ?

Michel Marchand

L'ambition de ce nouveau plan est de « prévenir et réduire les ruptures pour mieux vivre avec des troubles psychiques ». Nous aurions aimé que l'objectif fût de mieux soigner la souffrance psychique !

Après avoir peiné à être invités en tant que psychiatres d'exercice privé, nous avons pu participer à trois réunions à la Direction Générale de la Santé pour constater qu'il était avant tout demandé aux participants d'approuver un texte préétabli. Comment serait-il possible de procéder autrement quand seules quatre réunions thématiques ont été programmées ?

Ce plan se résume à une somme de bonnes intentions, au demeurant louables : éviter l'inégalité devant l'accès aux soins, éviter la stigmatisation et l'exclusion sociale - au moment où celles-ci sont orchestrées dans les discours de nos dirigeants politiques et amplifiées par les medias - et assurer une continuité dans le parcours des patients entre les hospitalisations, les suivis ambulatoires, l'accompagnement médico-social, l'environnement familial et social.

Nous ne pouvons que souscrire à un tel énoncé, situant la psychiatrie comme un enjeu de société ne concernant pas seulement les professionnels de santé. Mais qu'en est-il dans la réalité ?

Les ARS auront jusqu'à l'été pour montrer qu'elles appliquent les « orientations stratégiques » ainsi définies. Sans aucun autre moyen à la clef. Les psychiatres libéraux sont nommément inscrits dans les dispositifs de coordination à mettre en oeuvre dans les « territoires de santé », sans que soient précisées pour autant les conditions requises pour assurer des soins de qualité et une réelle concertation de terrain, conditions que nous avons revendiquées : temps disponible et rémunéré pour participer au conseils locaux de santé mentale, respect de l'indépendance professionnelle et de la confidentialité, libre choix, accès direct, évolution adéquate de la démographie des praticiens...

Et pour chapeauter le tout, un savant distinguo entre la souffrance psychique, qui ne relèverait plus de notre fonction, et les « troubles psychiatriques avérés », coeur de métier, annonce clairement la volonté de réduire notre périmètre de soins au profit d'une délégation de tâches.

NB : pour compléter cette information nous vous livrons ci-joint le communiqué que nous avons fait paraître ainsi que celui du SPH avec l'éclairage des hospitaliers sur le démantèlement programmé du secteur pour aller vers la vague notion de « territoire de proximité ».